

ENGAGEMENT PASSAGER – 2° PILOTE.

Déclaration à compléter impérativement.

Je soussigné :

NOM / Prénom :

Né(e) le : à :

Sexe (Rayer la mention inutile) : Masculin Féminin

ADRESSE :

Complément ADRESSE :

VILLE :

CODE POSTAL :

TÉL. : Fixe : cellulaire : Travail :

COURRIEL : @

Le passager ne pourra pas partager, même occasionnellement le guidon ou le volant avec le pilote.

Dans le cas contraire le tarif "pilote" sera possible et réglé avant le début de la prestation le jour de la randonnée lors des formalités administratives, ou les jours suivants (Ne s'applique pas si le passager conduit le véhicule pour un déplacement occasionnel ou ponctuel, lors d'une manœuvre, d'un stationnement gênant, d'un avitaillement à la station-service, etc...)

Le pilote engagé en page 1/6 du présent contrat reconnaît que la police d'assurance souscrite pour son véhicule désigne un autre conducteur, et fournira ou présentera à l'organisation un exemplaire du contrat d'assurance avant le départ e la randonnée.

Catégorie du permis de conduire : Numéro :

Délivré le : Par préfecture :

N° police d'assurance rapatriement :

Nom de la Compagnie :

Personne à prévenir NOM / Prénom :

TÉL. : Fixe : cellulaire : Travail :

Canal Eventur Quad, 22 Rue du Treytin – 40210 Labouheyre

 &  (+33) 06 40 40 75 95 -  canaleventur@gmail.com -  @canaleventur

Article 01 : La randonnée

Toutes les randonnées proposées par Canal Eventur Quad, pour tous les véhicules, sont à caractère touristique et excluent toute notion de vitesse et de compétition.

✓ L'organisation, et le(s) guide(s) se réserve(nt) le droit d'annuler le départ d'une randonnée en cas d'alerte météo par les services locaux ou nationaux et/ou de risque sanitaire majeur.

L'organisation, et le(s) guide(s) se dégage(nt) de toutes responsabilités suite à une conduite inadaptée ou à un mauvais fonctionnement de vos machines.

- Les pilotes s'engagent ne pas être sous l'empire d'un état alcoolique, ou avoir consommé de substances et plantes classées comme stupéfiants, ou sous l'emprise de médicaments pharmaceutiques contre-indiqués.
- Les pilotes reconnaissent être informés que la vitesse est limitée à 30Km/h sur les seules pistes carrossables autorisées et de 70Km/h (pour les quads) sur le réseau routier soumis au code de la route.
- Les pilotes reconnaissent que le hors-pistes est interdit.
- La prise en charge des accompagnateurs qui ne participent pas à l'événement restent (physiquement, moralement et financièrement) à la charge des pilotes inscrits.

Article 02 : Réservation

Elles se feront dans l'ordre d'arrivée (des courriers électroniques seulement) dans la limite du nombre de pilotes fixé par la réglementation locale à l'adresse suivante : canaleventur@gmail.com.

Un paiement par virement bancaire de l'ordre de 50% de la somme totale du séjour.

Prix exprimés en euros et TTC – TVA non applicable, article 293B du code général des impôts.

La randonnée n'aura lieu que si un quota de 3 participants (ou pilotes) est atteint.

Article 03 : Formalités administratives

Vous devrez nous présenter avant à votre arrivée et avant le départ :

- Une pièce d'identité (Carte d'identité ou passeport) en cours de validité ;
- Votre permis de conduire en cours de validité ;
- La carte grise du véhicule homologué et conforme au code de la route, que vous conduirez, à votre nom ou nom de la société qui vous l'a loué ;
- Une police d'assurance en cours de validité correspondant au véhicule utilisé ;
- Être équipés d'une tenue complète et homologuée (Casque, Gants, pantalons longs, veste à manches longues, bottes ou demi-bottes) ;
- D'un téléphone portable type GSM ;

Article 04 : Véhicules (Quad, Motos Trails)

La randonnée est réservée aux véhicule homologués et immatriculés, motos à partir de 125 Cm3), quads 4x4 et quads type sportifs :

Les pilotes s'engagent à conduire des véhicules conformes au code de la route en vigueur et couverts par une police d'assurance en cours de validité.

- Des pneumatiques à crampons homologués et en bon état sont obligatoires ;
- Votre machine devras être en parfait état de fonctionnement et avoir été révisée avant le départ ;
- Le niveau sonore devra être conforme à la réglementation en vigueur ;

Canal Eventur Quad se réserve le droit d'exclure tout véhicule qui ne répondrait pas aux critères ci-dessus indiqués et nommés .

Dans le cas contraire, et en toute connaissance des conditions générales, lues, acceptées et signées par le participant, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 05 : Tarifs 2022 Prix exprimés en euros et TTC – TVA non applicable, article 293B du code général des impôts).

Nos tarifs comprennent :

- L'encadrement et le guidage par guide(s) professionnel(s) diplômé(s) par la FFM ;
- Les pensions complètes en chambres doubles ou partagées ;
- L'éventuel transport et transfert de bagages.

Nos tarifs ne comprennent pas :

- Les boissons non comprises dans les menus des repas;
- Le carburant de votre véhicule.

Nos tarifs ne comprennent pas l'option chambre single :

- si vous souhaitez dormir seul dans votre chambre (60€ par nuit) veuillez cochez la case

Article 06 : Facturation et paiement

Un acompte de 50 %, soit : 165,00€ TTC/pilote et 100,00€ TTC/passager sera joint à la commande et confirmera l'achat de la prestation, le solde restant sera réglé le jour de la randonnée lors des formalités administratives.

- Les paiements seront effectués soit par virement bancaire CCM MONT DE MARSAN Foch :
IBAN : FR76 1027 8023 8100 0202 8320 195
IRENEE PATRICK CANAL EVENTUR
- Soit par carte bancaire en scannant ce QRC :



Tout retard de paiement fixé par les délais susnommés ci-dessus entraînera la non-participation du pilote à la randonnée et le non remboursement de l'acompte (Suivant [CGDV](#)).

Article 07 : Droits et devoirs

Vous devez respecter les consignes données par le guide lors du briefing. Vous traverserez des zones sensibles, des propriétés privées, qui sont accessibles dans la mesure où nous respectons les réglementations en vigueur. Vous devez donc obligatoirement suivre l'itinéraire indiqué par le guide en restant sur les pistes indiquées. **Le hors-piste est interdit.**

N'oubliez pas de régler directement vos frais annexes tels que restaurants, bar et mini-bar, boissons, carburant et autres prestations non prises en compte par l'organisation.

L'utilisation de GPS et applications assimilées est interdite sur nos parcours guidés.

Afin de préserver nos itinéraires, de garder de bons rapports avec les autorités locales, des forces de police nationale et locales, et surtout avec les riverains, en évitant les passages répétitifs, il vous est demandé de ne pas utiliser de GPS, ni d'enregistrer de quelque façon que ce soit les itinéraires.

Le sur-fréquentation des chemins nuit à la tolérance déjà précaire des autres usagers vis-à-vis des activités motorisées et de fait la pérennité de notre activité professionnelle, ou pas .../...

Article 08 : Responsabilité

- Le client reste seul responsable des dommages matériels et corporels résultant de son fait.
- Le client doit utiliser son véhicule et son matériel en bon père de famille avec prudence et diligence et doit respecter les consignes et les instructions données par le guide.
- Le client être titulaire d'une assurance de responsabilité civile destinée à couvrir tout dommages pouvant résulter de l'usage de son véhicule.
- Le client reste seul responsable des infractions qu'il aura commises.

Canal Eventur Quad, le(s) guide(s) ne feront aucune avance destinant à couvrir les procès-verbaux suite à des infractions commises par les clients, qu'ils soient pilotes ou passagers.

Le client s'engage à ne pas être sous l'emprise d'alcool, de produits stupéfiants ou assimilés durant la randonnée.

Canal Eventur Quad, 22 Rue du Treytin – 40210 Labouheyre

Article 09 : Sécurité

Pour votre sécurité et votre confort, Canal Eventur Quad se réserve le droit de modifier ou annuler la prestation en fonction des conditions météorologiques.

Dans ce cas notre structure vous proposera une nouvelle date de randonnée.

L'encadrement engage sa responsabilité, et de ce fait, il est le seul à être apte de refuser un(e) participant(e) s'il (elle) ne requiert pas les conditions demandées.

Les participants reconnaissent n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique d'activités physiques et sportives et si cela s'avère inexact, déchargent Canal Eventur Quad de toute responsabilité.

Article 10 : Annulation

Les commandes confirmées sont fermes et définitives.

Néanmoins, le prestataire accorde au client le droit d'annuler partiellement ou totalement sa commande dans les délais et conditions financières suivantes :

- Pour annulation réceptionnée par courrier électronique 30 jours avant le début de la prestation commandée, le prestataire conservera à titre d'indemnité l'acompte de 450€ de la prestation annulée. Pour une annulation réceptionnée 15 jours avant le jour du début de la prestation commandée, le client devra verser au prestataire une pénalité forfaitaire égale à 30% du prix total TTC de la prestation annulée, et le prestataire conservera l'acompte de 50%.
- Pour annulation réceptionnée par courrier électronique 08 jours avant le début de la prestation commandée, le prestataire conservera à titre d'indemnité l'acompte de 50% et le client devra régler le solde du prix de la totalité de la commande.
- Toute prestation commencée et annulée par le client est due.
- Canal Eventur se réserve le droit de modifier la prestation et de reprogrammer dans un délai maximum de 18 mois en fonction des conditions météorologiques ou toute autre cause externe non prévisible (Interdiction locale temporaire, météo, risque d'incendie pandémie, etc...)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la randonnée, m'engage à m'y soumettre sans réserve, ainsi qu'à me conformer aux directives de l'organisateur et guide.

- Je sais que cette randonnée n'est en aucune façon une épreuve ou une compétition sportive, l'idée de vitesse en étant totalement exclue, qu'elle ne donnera suite à aucun classement basé sur ces éléments et que le public n'est pas invité.
- **J'ai bien pris connaissance du tarif de la prestation pour 2 jours :**
 - A savoir 330,00€ TTC pour le pilote et 200,00€ TTC pour le passager, et avoir versé l'acompte de 50% visé ci-dessous :
 - Un acompte de 165,00€ TTC/pilote et 100,00€ TTC/passager pour 2 jours de randonnée.

Signature (précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé, bon pour accord") :

Canal Eventur Quad, 22 Rue du Treytin – 40210 Labouheyre

 &  (+33) 06 40 40 75 95 -  canaleventur@gmail.com -  @canaleventur



Les BARDENAS - Inscription.

Du 19/10/2024 au 20/10/2024

La Navarre – DROIT A L'IMAGE

Article 11 : Droit à l'image

Je soussigné _____

(rayer la mention inutile) N'autorise pas autorise gracieusement pour cette randonnée, M. IRENEE Patrick guide de randonnée et gérant de Canal Eventur Quad, à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise M. IRENEE Patrick guide de randonnée et gérant de Canal Eventur Quad, à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par Canal Eventur Quad sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Signature (précédée de la mention " Lu et approuvé, bon pour accord ") :

Canal Eventur Quad, 22 Rue du Treytin – 40210 Labouheyre